
NORME INTERNATIONALE



3780

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Véhicules routiers — Code d'identification mondiale des constructeurs (WMI)

Road vehicles — World manufacturer identifier (WMI) code

Première édition — 1976-02-01

CDU 629.113 : 003.62

Réf. n° : ISO 3780-1976 (F)

Descripteurs : véhicule routier, remorque, constructeur, numéro international d'identification.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation Internationale de Normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (Comités Membres ISO). L'élaboration de Normes Internationales est confiée aux Comités Techniques ISO. Chaque Comité Membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du Comité Technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les Projets de Normes Internationales adoptés par les Comités Techniques sont soumis aux Comités Membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes Internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme Internationale ISO 3780 a été établie par le Comité Technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, et soumise aux Comités Membres en avril 1975.

Elle a été approuvée par les Comités Membres des pays suivants :

Afrique du Sud, Rép. d'	Espagne	Roumanie
Allemagne	Finlande	Suède
Autriche	France	Suisse
Belgique	Ghana	Tchécoslovaquie
Brésil	Hongrie	Turquie
Bulgarie	Iran	U.S.A.
Canada	Italie	Yougoslavie
Chili	Pays-Bas	

Le Comité Membre du pays suivant a désapprouvé le document pour des raisons techniques :

Japon

Véhicules routiers — Code d'identification mondiale des constructeurs (WMI)

1 OBJET

La présente Norme Internationale spécifie le contenu et la structure d'un code permettant d'assurer, à l'échelle mondiale, l'identification des constructeurs de véhicules routiers. Ce code, dénommé WMI, constitue la première section du numéro d'identification des véhicules (VIN) définie dans l'ISO 3779.

2 DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme Internationale s'applique aux automobiles et aux remorques définies aux paragraphes 3.1 et 3.2 de l'ISO 3833, ainsi qu'aux motocycles (cyclo-moteurs exclus).

3 RÉFÉRENCES

ISO 3779, *Véhicules routiers — Numéro d'identification des véhicules (VIN)*.

ISO 3833, *Automobiles, remorques et ensembles de véhicules — Désignations et définitions*.¹⁾

ISO . . . , *Véhicules routiers — Guide pour l'attribution des codes d'identification mondiale des constructeurs (WMI)*.²⁾

4 DÉFINITION

4.1 code d'identification mondiale du constructeur (WMI) : Code assigné à un constructeur de véhicules, pour permettre l'identification dudit constructeur; lorsqu'il est utilisé en conjonction avec les autres sections du VIN, le WMI, garantit l'unicité du VIN sur tous les véhicules construits dans le monde durant une période de 30 ans.

NOTE — Le terme « constructeur » est défini au paragraphe 4.5 de l'ISO 3779.

5 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES REQUISES

5.1 Le WMI doit être constitué de trois caractères. Seuls

les chiffres arabes et les lettres romaines majuscules suivants doivent être utilisés dans le VIN :

1 2 3 4 5 6 7 8 9 0

A B C D E F G H J K L M N P R S T U V W X Y Z

(Les lettres I, O et Q ne doivent pas être utilisées.)

5.2 Les codes WMI attribués seront conservés et contrôlés par l'Agence internationale agissant par autorisation de l'ISO : la S.A.E., Society of Automotive Engineers, Inc.; 400 Commonwealth Drive, Warrendale, Pa. 15096 U.S.A.

5.3 Un ou plusieurs codes WMI seront attribués à chaque constructeur responsable de la production de véhicules tels que définis dans l'ISO 3779; cette attribution sera faite par l'Organisme national du pays dans lequel le constructeur a son siège social.

5.4 Un code WMI attribué à un constructeur ne doit pas être attribué à un autre constructeur durant au moins 30 ans après la dernière année d'utilisation de ce code par le premier constructeur.

6 CARACTÉRISTIQUES PARTICULIÈRES POUR CHACUN DES CARACTÈRES DU WMI

6.1 Premier caractère

Lettre ou chiffre désignant une zone géographique. Plusieurs caractères peuvent être affectés à une même zone, en fonction des besoins présumés.

<i>Exemples</i> ³⁾ :	1 et 2 :	Amérique du Nord
	3 à 9 :	Europe
	A et B :	Afrique
	C et D :	Asie
	E :	Océanie
	F :	Amérique centrale et Antilles
	G :	Amérique du Sud
	etc.	

1) Actuellement au stade de projet.

2) En préparation.

3) Ces exemples, donnés seulement à titre d'illustration du système, peuvent être différents des caractères qui seront réellement affectés. Les codes réellement attribués pour les premier et deuxième caractères du WMI seront définis par l'Agence internationale.

6.2 Deuxième caractère

Lettre ou chiffre désignant un pays à l'intérieur d'une zone géographique donnée. Plusieurs caractères peuvent être affectés à un même pays, en fonction des besoins présumés.

6.3 Attribution du premier et du deuxième caractère

La (ou les) combinaison(s) du premier et du deuxième caractère sera (seront) attribuée(s) à chaque pays par l'Agence internationale.

*Exemples*¹⁾ : 10 à 19 : : U.S.A.
1A à 1Z : U.S.A.
20 à 29 : Canada
2A à 2E : Mexique
3A à 3G : Allemagne
etc.

6.4 Troisième caractère

6.4.1 Lettre ou chiffre, attribué par l'Organisme national pour désigner un constructeur déterminé.

6.4.2 Le chiffre 9 doit être utilisé comme troisième caractère, par chaque Organisme national, pour permettre l'identification de l'ensemble des constructeurs qui produisent moins de 500 véhicules par an. Pour un tel constructeur, les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} caractères du VIS (3^{ème} section du VIN, définie dans l'ISO 3779) doivent être fixés par l'Organisme national et identifieront le constructeur concerné.

7 PROCÉDURE D'ATTRIBUTION DU CODE WMI

Pour la procédure d'attribution du code WMI, on utilise le Guide ISO ...

1) Ces exemples, donnés seulement à titre d'illustration du système, peuvent être différents des caractères qui seront réellement affectés. Les codes réellement attribués pour ces deux caractères seront définis par l'Agence internationale.